



1 Assemblée des Citoyens – 23 mai 2025

Thème : Élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP)

Objectif

Réfléchir collectivement aux règles de publicité, d'affichage et d'enseignes dans un territoire actuellement régi par le Règlement National (interdiction totale, étant situé dans le Parc Naturel des Préalpes d'Azur).

Participants & Méthode

- 31 citoyens répartis en **3 ateliers thématiques**
- Animation par des élus et agents du service urbanisme
- Ateliers interactifs, suivis d'une restitution en plénière

1. Publicité sur mobilier urbain

- **Constats :** Utilité de l'affichage informatif (événements, infos locales). Rejet de la publicité commerciale, surtout dans les zones sensibles (centre historique, écoles, zones naturelles).
 - **Propositions :**
 - Autoriser uniquement des affiches d'intérêt général
 - Créer des zones tolérantes (abris bus, parkings, covoiturage) et des zones interdites
 - Nécessité d'un panneau pour les associations
 - **Points de débat :**
 - Refus total de la publicité commerciale pour certains
 - Acceptation de la pub dans les équipements sportifs sous conditions
-

2. Publicité lumineuse

- **Constats :** Crainte de pollution lumineuse, volonté de préserver la nuit et la tranquillité
 - **Propositions :**
 - Interdire les écrans numériques lumineux
 - **Points de débat :**
 - Interdire toute publicité lumineuse
 - Réglementer les horaires d'éclairage (limité à l'activité commerciale)
-

3. Enseignes

- **Constats :** Nécessité de préserver l'identité du village
 - **Propositions :**
 - Imposer des matériaux naturels, tailles adaptées, couleurs sobres
 - Réglementer les enseignes lumineuses (allumées uniquement aux heures d'ouverture)
 - **Points de débat :**
 - Zonage différencié (plus strict au centre)
 - Limiter les projections lumineuses, caler les horaires avec l'éclairage public
 - Interdire les enseignes en toiture ou hors façade
-

Conclusion

Les citoyens souhaitent un **cadre réglementaire clair, esthétique et protecteur de l'environnement visuel et naturel**. Le consensus va vers une **réglementation stricte**, avec quelques divergences sur les marges de tolérance pour certains usages commerciaux. Ces propositions serviront de base à l'élaboration du futur RLP de la commune.